EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_01-DE Reçu le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024 N° 20240620-01

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice: 58

Conseiller.e.s présent.e.s: 42

Suppléants ayant voix délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants: 50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s: Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER Catherine PAPUT à Pierre CONTIE Didier STURMA à Isabelle FUREGON Farida LAÏD à Francis ROUX

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s: Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023/2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE ET LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_01-DE Reçu le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le rapporteur expose :

En octobre 2022, le Conseil départemental a adopté un plan stratégique qui définit, à l'horizon 2030, les axes et méthodes selon lesquels il souhaite mener son action dans ses différents domaines de compétences. Cinq orientations thématiques ont ainsi été définies avec, pour l'ensemble, une volonté affichée de travailler en transversalité et en coopération avec tous les acteurs du territoire :

- être l'aménageur-trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité,
- impulser une politique sociale juste et responsable, au service du parcours de vie de chacun,
- accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace, utile et apprécié,
- porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme,
- faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur.

A travers ce plan stratégique, le Département a notamment affirmé sa volonté d'accompagner les territoires dans leurs projets dans une logique d'équité et de solidarité afin de répondre aux enjeux qu'ils soient démographiques, sociaux ou environnementaux. Il souhaite également se positionner en fédérateur/incitateur en faveur de la transition écologique.

Les Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) sont des contrats qui lient, sur une période, le Département aux Communautés de communes. Le CTDD a vocation à accompagner l'émergence de projets structurants portés par l'intercommunalité mais aussi donner de la visibilité sur les opérations que le Département entend mener sur cette période. Il représente également un cadre facilitant la réflexion, l'initiative et l'expérimentation afin de répondre aux nouveaux enjeux de transition.

Au regard des enjeux du territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, l'intercommunalité dispose d'une enveloppe de 1 244 700 € pour la réalisation l'opération suivante :

Intitulé du projet	Budget	Temporalité
Recyclerie dans le cadre de l'Ecopôle	2 276 920 €	2023-2025

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contenu du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) 2023-2026,
- Autorise le Président à signer le CTDD et tous ses avenants sur la période 2023-2026,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 50
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 50

Conseillers présents : 44

Représentés : 6

Non-participation :

Pour:50

Contre:

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Tony BERNARD,

Le Président,

Maire de Châteldon

